

Le Journal des Trois-Rivieres.

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTERAIRE.

M. McLEOD, Rédacteur.

"In Necessariis, Unitas; In Dubiis, Libertas; In Omnibus, Caritas."

DUFRESNE, FRÈRES, Propriétaires.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Exposé de la situation de l'Empire.

AFFAIRES POLITIQUES.

En exposant, il y a un an, l'ensemble de la politique extérieure, le gouvernement de l'empereur n'hésitait pas à exprimer sa ferme confiance dans le maintien de la paix.

C'est ainsi que l'Europe a pu assister, sans qu'elle eût à s'inquiéter au point de vue de ses intérêts généraux, aux événements d'Espagne. Fidèles aux principes qui dirigent sa politique extérieure, comme à ses sentiments traditionnels d'amitié pour une nation généreuse, le gouvernement de l'empereur s'est imposé dès le principe, la plus stricte neutralité en présence des faits qui se sont accomplis dans la Péninsule.

Un moment où c'était là la dernière révolution, un acte important venait précisément de régler les intérêts matériels des populations limitrophes de la France et de l'Espagne. La commission internationale chargée de la délimitation des Pyrénées a terminé l'œuvre qu'elle poursuivait depuis plus de quinze ans, et les délégués français et espagnols ont signé l'acte final destiné à donner la sanction diplomatique à ce travail.

En Italie, nous avons à constater également le succès d'une négociation importante. La convention de 1866 relative au partage de la dette pontificale n'avait pas résolu toutes les difficultés d'exécution. Ce travail technique avait été confié à une commission d'hommes spéciaux.

Préoccupé de la question d'humanité que soulèvent les perfectionnements introduits de jour en jour dans le matériel des armées européennes, le cabinet de Saint-Petersbourg, après le désir personnel de l'empereur Alexandre, a pris auprès des différentes cours l'initiative d'une proposition tendante à limiter, sinon à proscrire entièrement l'emploi des balles explosives. Le gouvernement de l'empereur s'est associé à cette pensée avec autant plus d'empressement, que Sa Majesté, personnellement animée des

sentiments qui avaient dicté cette démarche, s'était déjà prononcée contre l'usage de semblables projectiles. Les ouvertures de la Russie ayant rencontré un accueil favorable, les délégués des diverses puissances, réunis à Saint-Petersbourg ont arrêté les termes d'une déclaration destinée à consacrer le principe admis par elles.

La situation générale de l'Orient n'a pas cessé d'être l'objet des préoccupations du gouvernement de l'empereur. Les difficultés que présente la conciliation des données si diverses et parfois si contradictoires dont se compose le problème oriental, et les nécessités de premier ordre qui se rattachent, pour l'Europe, au maintien de l'état des choses établi par les traités, expliquent suffisamment notre vive et constante sollicitude.

Aussi, lorsqu'en présence des complications survenues entre le gouvernement turc et le cabinet d'Athènes, à la suite des derniers incidents de la question d'Épire, la Prusse a pris l'initiative d'une proposition tendante à déléguer aux puissances signataires du traité de Paris, le différend qui menaçait si gravement la tranquillité de l'Orient, nous nous sommes en la satisfaction de la voir accepter. Déjà dans l'intervalle les bons offices d'un bâtiment de la marine impériale, qui se trouvait dans les eaux helléniques, avait écarté tout danger d'un conflit immédiat entre les forces de la Turquie et de la Grèce.

Nous avons partagé les sentiments de profonds regrets qu'a inspirés à la Servie la mort prématurée du prince Michel Obrenowitch. Les concessions obtenues par le fils de Milosch, grâce à l'intervention sympathique des puissances et la prévoyance de la Porte, lui avaient inspirés envers le gouvernement ottoman et les cours occidentales des sentiments de gratitude qui se traduisaient par une politique modérée et prudente, approuvée d'ailleurs par la majorité du peuple serbe.

Dans les Principautés-Unies, au contraire, les tendances du ministère qui était alors au pouvoir ont été jusqu'au dernier moment, pour la Turquie comme pour toutes les puissances intéressées au maintien de la tranquillité générale, le sujet de sérieuses inquiétudes. Organisés sur le territoire romain, sous les yeux des autorités romaines, des bandes armées ont traversé le Danube et essayé de soulever la Bulgarie. Bien que ces tentatives aient échoué devant l'indifférence des populations et l'attitude énergique du gouvernement ottoman, elles n'en avaient pas moins créé, dans les contrées du Bas-Danube, une agitation dangereuse qui pouvait, d'un moment à l'autre, aboutir à une nouvelle prise d'armes. D'accord avec la plupart des puissances, nous avons dû faire entendre au gouvernement moldo-valaque les plus énergiques représentations. éclairé par ces conseils réitérés, le prince Charles a compris qu'il lui était impossible de conserver plus longtemps sa confiance à un cabinet dont la politique compromettrait si gravement les intérêts de la Roumanie. Les nouveaux ministres ont témoigné l'intention de s'inspirer de principes différents, et de revenir à la seule ligne de conduite qui puisse ga-

rantir aux Principautés les avantages résultant de leur position exceptionnelle. Le gouvernement de l'empereur qui depuis plus de douze ans n'a cessé de prêter dans les conseils de l'Europe un appui bienveillant et sympathique à la régénération de la Roumanie, verrait avec un profond regret ce pays s'égarer dans des voies périlleuses où son existence même pourrait se trouver compromise.

Au milieu de toutes ces préoccupations politiques, le gouvernement ottoman n'a point perdu de vue les réformes intérieures, dont il a compris l'absolue nécessité. La création d'un conseil d'Etat, où sont appelés à siéger les sujets chrétiens du sultan, a été une nouvelle preuve de la sincérité des efforts tentés par la Porte dans cette voie de progrès.

La tranquillité la plus complète n'a cessé de régner dans le Liban. Persuadés que la prospérité de la Montagne dépend avant tout du régime dont elle a été dotée, nous nous nous proposons, au commencement de cette année, et au moment où les pouvoirs de Daoud-Pacha allaient expirer, d'insister auprès de la Porte pour que le mandat du gouverneur-général fut renouvelé. Élevé presque aussitôt au poste de ministre des travaux publics à Constantinople, Daoud-Pacha a été remplacé dans le Liban par un autre gouverneur chrétien, et le choix dont Franco-Effendi a été l'objet ne pouvait qu'obtenir notre entier assentiment.

La commission européenne du Danube instituée en vertu du traité de Paris, s'est trouvée dans la nécessité de contracter un emprunt pour assurer la continuation de ses travaux, a sollicité une garantie d'intérêt de la part des puissances signataires. Toutes les cours, à l'exception de la Russie, ont consenti à l'accorder, et les Chambres françaises ont voté cette garantie à la fin de leur dernière session.

Déjà, dans le courant de l'année 1867, le gouvernement du vice-roi avait appelé notre attention sur l'état des institutions judiciaires en Egypte, et exprimé le désir qu'il y fut apporté certaines modifications. Des propositions formelles nous ayant été adressées dans ce sens au mois de novembre suivant, par le ministre des affaires étrangères de S. A., le gouvernement de l'empereur les a immédiatement soumises à l'examen d'une commission spéciale.

Poursuivies sans relâche pendant le cours de l'année dernière, les négociations n'ont pas encore abouti à un résultat définitif. Quel que soit, en effet, son sincère désir de déférer aux vœux de S. A. Ismail-Pacha, le gouvernement impérial n'a pas seulement à tenir compte des nombreux intérêts français engagés dans cette délicate question, il doit encore s'entendre avec les autres cours sur la mesure dans laquelle il est possible de modifier une situation qui constitue en matière de juridiction, l'état de possession légale, et, pour ainsi dire, la propriété commune de toutes les puissances européennes en Egypte.

Le vice-roi comprend lui-même combien il est important de procéder avec précaution, lorsqu'il s'agit de toucher à des conventions et à des usages considérés jusqu'ici comme la sauvegarde des Européens établis en Egypte, et S. A. se confiant avec raison dans les dispositions dont le gouvernement de l'empereur, désire elle-même que cette réforme s'accomplisse avec maturité et sans aucune précipitation.

Les deux Chambres du Congrès étaient réunies avant-hier, ainsi que nous l'avons dit, en séance solennelle, pour compter les votes par États, conférant la présidence des États-Unis au général Grant, et la vice-présidence à M. Colfax. Cette opération, si simple en elle-même, a été l'occasion d'une scène de tumulte et de confusion presque sans précédent, même dans les annales du Congrès des États-Unis.

Les galeries étaient remplies à tel point que beaucoup de dames ont dû être admises dans l'enceinte législative. A une heure le Sénat est venu prendre place auprès des représentants; le vice-président Wade est monté au fauteuil du speaker, M. Colfax a pris place auprès de lui, et la lecture des votes commença. Quand le tour de la Louisiane arriva, le représentant Mullins s'opposa à ce que les votes fussent comptés, sous prétexte d'illégalité. Sur l'invitation de M. Wade, le Sénat se retira dans la salle de ses séances pour délibérer, et revint, après un débat orageux, ayant résolu que les votes seraient comptés. L'opération continua ensuite sans incidents, jusqu'à ce que le dernier État, la Géorgie, fut appelé. Ce fut le point de départ de la scène scandaleuse qui arriva ensuite. M. Butler se leva et s'opposa à l'admission des votes de la Géorgie, sous prétexte d'irrégularité dans la tenue du collège électoral, et en alléguant que cet État n'était pas représenté dans l'Union. M. Wade ordonna de nouveau la retraite du Sénat. Dans la Chambre du Sénat, une nouvelle discussion s'éleva, et il fut décidé que l'objection de M. Butler serait repoussée. Dans la Chambre des représentants, au contraire, il fut résolu que le vote de la Géorgie ne serait pas compté. Les deux Chambres se réunirent de nouveau, et, sans tenir compte de l'opposition de la Chambre, M. Wade ordonna que le vote de la Géorgie fut compté. Ce fut le signal de la confusion. M. Butler se leva, et s'écria que la Chambre ne devait pas se laisser dominer par le Sénat. Ce qui arriva est indescriptible. M. Butler apostropha le président avec une véhémence inouïe; celui-ci persistant dans sa décision, de toutes parts des clamours s'élevèrent, tous criant à la fois, frappant sur les tables, gesticulant, menaçant; en vain M. Wade voulait-il imposer le silence à M. Butler; celui-ci exalta jusqu'à la rage, roulant des yeux furieux, le visage injecté de sang, retroussant ses manches comme pour un combat, semblait prêt à se jeter comme une bête fauve sur tout ce qui l'entourait, si bien que M. Wade crut devoir commander au Sergent d'Armes d'arrêter tout représentant qui refuserait d'obéir à ses ordres. Ce ne fut qu'après plus d'une heure du tumulte, de confusion irrépressible qu'un peu de calme se rétablit, et finalement, le recensement des votes étant terminé, celui de la Géorgie compris, Grant et Colfax furent proclamés Président et Vice-Président de la république après une des séances les plus orageuses que l'on ait jamais vues au Capitole.

semble le prélude de nouveaux conflits entre les différents pouvoirs de l'Etat, et comme le signal d'une division violente du parti républicain, division qui se prépare depuis plusieurs mois, et particulièrement depuis le procès d'impeachment.

Dans la séance d'hier, deux propositions ont été mises en discussion, l'une déposée par M. Davis, tendant à faire censurer la conduite tapageuse et violente de M. Butler; l'autre de M. Butler lui-même, ayant pour objet de faire déclarer que l'admission du vote de la Géorgie dans le compte général par ordre du Vice-Président était un acte d'oppression, et un empiétement sur les droits et privilèges de la chambre. On s'attendait à de nouvelles saturnales oratoires et à des usages déplorables de fermetés irritants.

Le général Grant a été proclamé Président des États-Unis, après la constatation officielle du résultat du vote populaire. Il n'est pas sans intérêt d'examiner comment les suffrages se sont répartis entre le candidat républicain et le candidat démocrate dans les diverses sections de l'Union. Voici le relevé du vote présidentiel:

Table with 3 columns: State, Rep., Dem. Rows include Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, etc.

Table with 3 columns: State, Rep., Dem. Rows include New-York, New-Jersey, Pennsylvania, Delaware, Maryland, Virginia occidentale, etc.

Table with 3 columns: State, Rep., Dem. Rows include Ohio, Indiana, Illinois, Kentucky, Tennessee, Missouri, Iowa, Minnesota, Michigan, Wisconsin, Kansas, Nebraska, etc.

Table with 3 columns: State, Rep., Dem. Rows include California, Oregon, Nevada, etc.

Table with 3 columns: State, Rep., Dem. Rows include Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie, Alabama, Louisiane, Arkansas, etc.

Table with 3 columns: State, Rep., Dem. Rows include États du Nord, États du Sud, etc.

Il ressort de ce tableau que la majorité en faveur du général Grant a été d'un peu moins de 300,000 voix sur 6 millions de votants. Ce résultat inspire à la Renaissance louisianaise les réflexions suivantes: "Un fait important à consigner pour servir à l'histoire qui jugera la moralité des temps où nous vivons, c'est que si le peuple du Sud avait été inté-

Feuilleton du "JOURNAL."

23 Février 1869.

La Maison Romaine.

(Suite.)

Bah ! les loups ne sont pas encore descendus des Alpes, répliquai-je. Sans faire attention à ma réponse, la jeune demoiselle se tourna vers le vieillard et lui dit : — Bon père ! vous me feriez grand plaisir de m'acheter cet agneau. Je m'occuperai à l'élever et je le dresserai à me suivre.

Celui qu'elle avait appelé son père sourit à ces paroles, tandis que ma mère maugréait entre ses dents, prétendant que ces maudits étrangers allaient jeter un sort sur la ferme des Clausonnettes.

— La jeune fille s'était rapprochée et me disait : — Sans moi vous auriez bel et bien perdu votre bel agneau. Nous l'avons aperçu qui se débattait au milieu des argelles, et comme j'ai pensé qu'il faisait partie de votre troupeau, mon petit ami, j'ai prié mon père de venir avec moi pour vous tirer d'ennui. Êtes-vous content ?

Le vieux monsieur s'était rapproché pour me demander si je consentais à lui vendre le pauvre agneau. — Il ne m'appartient pas, répondis-je. Il faut vous adresser au baïle de la marquise.

— Ne le vendez pas, murmura ma mère aux oreilles de celui-ci, qu'on alla chercher : ces gens-là pourraient nous jeter un sort, il ne faut pas tant les méconter.

— Oh ! merci ! mais le petit berger serait bien gentil d'ici là de conduire le troupeau du côté de Pierredon ; de cette façon je pourrai voir tous les jours la chère petite créature.

— Je promis très-volontiers, moi, car je m'étais familiarisé tout d'un coup avec la jolie Espagnole ; mais quand le vieillard et sa fille eurent disparu, je fus rassé de la bonne façon par ma mère, qui prétendait que je lui avais désobéi, et mon père ajouta à la "saucé" quand il rentra le soir.

— Cependant le vin était tiré, il fallait le boire ; je dus tenir la promesse que le baïle avait faite et que j'avais ratifiée.

— Chaque matin je partais du côté de Pierredon, et la jolie demoiselle venait à ma rencontre, soit avec son père, soit toute seule. Elle s'emparait aussitôt de l'agneau, qu'elle baisait et caressait de cent façons, tant et tant, que cette créature du bon Dieu connaissait sa maîtresse et courait au-devant d'elle dès qu'il l'apercevait.

— Je venais ainsi pas à pas jusqu'à la maison que voilà et j'y retrouvais le vieillard qui lisait et travaillait à la terre, dans le petit enclos, ou plutôt le jardin, où il avait planté des laitues, des oignons, des choux, des carottes, des pommes de terre, des tomates, et quelques arbres fruitiers. C'est aussi lui qui arrangea le cop qui fait treille devant la porte, et les rosiers placés des deux côtés du seuil.

— La belle demoiselle avait aussi un rosier dans sa chambre et une fleur blanche, un lis, pareil à ceux qui ornent l'autel de la sainte Vierge à Mouries. Ah ! c'est qu'elle avait autant de passion pour les fleurs qu'elle en avait pour son petit agneau, qu'elle appelait Benjamin.

— La bête le lui rendait bien, moussu Béni, et la Nôble se montrait quelquefois jalouse de cet amour, ce qui faisait rire l'Espagnole. Toutes les fois que j'allais à Pierredon, elle m'offrait quelque friandise, et le soir, aux veillées du mas, je comptais tant de bien sur son compte, qu'on ne l'avait plus tant en aversion.

— Un matin, au lieu d'aller au pâturage, je fus obligé de me rendre aux Trincades pour soigner un de mes frères de lait, le petit François, qui était malade.

— La demoiselle, ne m'ayant pas vu venir avec le

troupeau, alla s'informer à la ferme de Clausonnettes, et, ayant appris en quel endroit je me trouvais, vint me rejoindre en compagnie de son père.

— Je crus d'abord qu'elle était inquiète au sujet de son agneau, mais elle ne m'en parla seulement point.

— Méchant cœur ! s'écria-t-elle, quand je ne vous ai pas vu arriver, je me suis imaginé qu'il vous était arrivé quelque malheur. Mais tant mieux qu'il n'en soit rien ! Voyons qu'est-ce qu'a votre frère ? fit-elle en s'approchant du lit où était couché François et en arrangeant ses couvertures, comme si elle eût été sa mère. Bonté céleste ! il faut aller chercher M. Fabvier, de Saint-Remy.

— Oh ! le médecin coûte trop cher, répliquai-je. Nous attendons un vieux berger du mas de Braou, qui, avec trois paroles et autant de signes, guérira infailliblement mon frère de lait.

— La belle fille se prit à sourire en attendant ces paroles, et je vis bien qu'elle n'avait pas la moindre confiance dans la science du vieux berger.

— Sans me répondre, l'Espagnole parla à son père à voix basse, puis elle me dit d'un ton impératif : — Allez-vous-en vite quérir le médecin de Saint-Remy.

— Mais il faut deux heures pour aller et deux heures pour revenir.

— Qu'importe ! partez et dépêchez-vous. Pendant votre absence, c'est moi qui veillerai François. Elle me prit par le bras, me mit à la porte et alla s'installer au chevet du lit du malade.

— La mère de François, à qui l'Espagnol avait aussi parlé en particulier parut toute joyeuse ; elle alla rejoindre la belle demoiselle, que son père laissa aux Trincades pour retourner à Pierredon.

Bouscarle s'arrêta à ces paroles et regarda autour de lui sans trop se déranger de sa position.

Pendant le récit que je viens de reproduire en lui ôtant, — je le crains du moins, — toute sa naïveté et la couleur locale que lui avait donnée mon petit berger provençal, le soleil avait décliné l'horizon. Peu à peu, les bruits avaient cessé, les grillons avaient repris leurs chants métalliques, et des profonds du val montaient jusqu'à nous les voix des labourours rentrant à leurs fermes, ou celles des pâtres ramenant leurs troupeaux aux

geries) des différentes habitations du voisinage.

Ce silence harmonieux à quelque chose de doux et de mélancolique qui inspire et donne des ailes à l'âme. Il est difficile de définir, comme on le voudrait, cette impression mystérieuse ; du reste, il n'est aucun de mes lecteurs qui n'ait éprouvé cette morbidité de la pensée, à l'heure où l'astre vivifiant va disparaître à l'horizon.

Bouscarle s'était assuré de la position du soleil, se remit promptement sur pieds.

— Allons, me dit-il, je me suis oublié. Le soir arrive, je vais partir.

— Bah ! tu ne me dis pas la fin de ton histoire. Voyons, rien ne presse, tu peux attendre et achever ton récit.

— Impossible ! je dois rentrer avant six heures, ou sinon mon père me rosserait.

— Bah ! je te conduirai, et j'arrangerai la difficulté.

— Non, non ! je m'en vais.

Cette persistance m'étonnait, car enfin le berger mettait en doute mon influence. Mais, en examinant de près le petit garçon, je ne tardai pas à comprendre qu'un autre sentiment, que celui de la peur d'être battu le tourmentait en ce moment.

— Oui, il vaut mieux en aller d'ici, pour vous et pour moi, fit-il enfin, car l'Angélette n'aimerait peut-être pas qu'on la troublât le soir.

— Qu'est-ce à dire ? la belle demoiselle revient donc ici ?

— Mais, oui ! le soir.

le monde avait besoin aux champs, on était fort embarrassé aux Trincades pour savoir qui soignerait François.

— Mademoiselle l'Angélette se proposa de venir chaque matin remplacer les parents, ce qu'elle ne manqua pas de faire avec la plus grande exactitude pendant huit jours, et avant ce temps là, mon bon moussu, François était guéri, ce dont le médecin de Saint-Remy se montra très-fier ; mais entre vous et moi, je crois que l'Angélette avait plus fait que lui.

Du reste, François ne fut pas le seul que cette belle âme du bon Dieu guérît de la sorte. Bientôt dans tout le terroir on ne parla que d'elle, de ses miracles, et c'est à cause de cela qu'on lui donna le surnom de "l'Angélette."

— Ah ! moussu Béni ! si vous l'aviez vue cette demoiselle, avec ses beaux cheveux blonds tout frisés comme ceux de l'Enfant Jésus, ses yeux bleus comme notre ciel de Provence, son air doux et plein de bonté, vous eussiez été, comme tout le monde, captivé, et vous vous fussiez dit que l'Angélette était un véritable ange descendu des cieux sur la terre ne faisant ici-bas qu'un séjour passager.

Cette petite sainte ne ressemblait à personne : maintes fois je l'ai rencontrée le long du "gaudre," parlant toute seule aux oliviers, aux oiseaux, aux plantes, aux rochers. On eût dit que tout cela avait une âme et s'entendait avec elle. Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis qu'elle a été enterrée, les oiseaux se rassemblent en nombre sur le terroir qui recouvre la fosse, et que l'on dirait qu'ils pleurent de ne plus voir leur amie sur terre.

— Je vous dirai, moussu Béni, que l'agneau que lui avait donné le baïle de Clausonnettes était devenu un magnifique mouton, et l'Angélette le chérissait d'une drôle de façon. Elle lui avait passé au cou un magnifique casacaou (1) qui tintait aussi fort que celui d'un mulet. Mais, hélas ! si le beau mouton lui rendait son affection, cela n'a pas servi à grand-chose. Il était facile de s'apercevoir que l'Angélette de Pierredon éprouvait un profond chagrin au fond du cœur, car je l'entendis un jour dire à son père en jetant les yeux vers le ciel :

— "Je mourrai, moussu Béni, mais alors... Venez avec moi, moussu Béni ; chemin faisant, je vous conterai la fin de mon histoire, puisque vous le voulez ainsi."

Je dus céder au désir de Bouscarle, qui, ayant rassemblé ses brebis reprit la suite de sa narration, quo j'essaierais de vous redire.

Le docteur Fabvier revint avec moi, et je lus sur son visage qu'il ne trouvait pas la situation de mon frère de lait fort satisfaisante. Il déclara qu'il fallait prendre beaucoup de soins ; mais comme c'était à ce moment l'époque de la moisson et que tout

(1) Grelot.

admis au vote, si la majorité de ses élec- tions n'est pas écartée du scrutin par l'extrême majorité de nos honnêtes répu- blicains n'avaient pas été substitués aux blancs dans cette grande consultation populaire, ni M. Grant, ni M. Coffin n'eussent été élus; M. M. Grant, et M. Coffin, seraient les élus légitimes du peuple et occuperaient la Maison Blanche le 4 mars à la place du président Grant et de son collègue. Les chiffres sont exacts et ils émanent d'une source non suspecte; c'est la Tribune de New York, l'organe par lequel Grant, qui les publie dans l'almanach qu'il veut faire paraître.

Mais, dans notre gouvernement, la force prime le droit; celui qui tient le pouvoir de façon qu'on puisse pas le lui arracher en est le légitime possesseur. Grâce à la faction qui lui a osé donner une aussi majorité, Grant est président; il exerce une autorité comme tel et se dira l'élu du peuple et de Dieu, comme si le *vox populi, vox Dei* n'était pas une odieuse comédie. Néanmoins, si le nouveau président possède l'esprit de justice et l'honnêteté de conscience qu'on lui suppose, il saura qu'il n'est pas l'élu légitime de la majorité, et qu'il n'a été élevé au pouvoir que par une partie du peuple. Mais il lui sera facile de légitimer sa position; il n'aura qu'à être juste et patriote avant tout; qu'à être fermement le protecteur de la nation entière et non le serviteur complaisant d'une section ou d'un parti. On le dit entièrement disposé à être chef d'Etat indépendants et libre, planant de toute la hauteur de son poste suprême au-dessus des mesquines et ignobles intérêts auxquels le pays est sacrifié depuis longtemps. Qu'il en soit ainsi, la République en a besoin pour relever son prestige.

En vente, le CALENDRIER pour le Diocèse des Trois-Rivières, de l'année 1869, des *seul approuvé par Sa Grandeur Mgr. THOMAS COOKE, Evêque des Trois-Rivières.*

Le Nouveau-Testament, par Mgr. l'Archevêque de Québec, est maintenant en vente à la librairie du Journal.

LES TROIS-RIVIÈRES.

MARDI 23 FÉVRIER 1869.

La législature locale.

La tempête de neige que nous avons eue au commencement de la semaine dernière a empêché la chambre de siéger mardi. Il n'y avait pas assez de députés à Québec pour former un quorum. Mercredi, l'Orateur n'a pu prendre son siège qu'à 4 heures moins un quart. Plusieurs bills ont été introduits à cette séance.

Parmi les interpellations faites au gouvernement, nous en remarquons une de M. Seriver, relative à l'établissement d'un asile de lunatiques à Montréal ou dans ses environs.

Le gouvernement a répondu qu'il s'était occupé de la question, mais qu'il ne pouvait dire quand l'état des fonds publics permettrait la construction d'un nouvel asile.

Le Code Municipal devra contenir l'acte concernant les abus préjudiciables à l'Agriculture.

A la séance de jeudi, après la présentation de quelques pétitions M. Benoit a proposé sa motion relative à la bibliothèque du département de l'Instruction publique.

L'hon. M. Chauveau a déclaré que la réunion de cette bibliothèque à celle de la chambre ne pouvait être d'aucune utilité pour les députés, car elle ne contenait que des ouvrages d'éducation et de littérature. Elle renferme 11,000 volumes. Donner le nom de tous ces livres serait un travail assez long et M. Chauveau conseille à M. Benoit de ne pas demander ce travail inutile. La motion fut amendée dans ce sens et adoptée.

M. Bellingham a demandé un rapport du nombre d'acres de terres vendues ou données pendant l'année expirée le 30 juin dernier.

Une motion de M. Joly, demandant copie des instructions données à la commission du service civil a causé une petite discussion.

M. Joly a paru blâmer la nomination de cette commission à la veille de la session.

Les hon. Mess. Chauveau et Dunkin lui répondirent, disant que la commission offrait des garanties de capacité et d'intégrité. Les commissaires ne recevront pas de salaire, mais une indemnité.

Après le commencement de la séance de vendredi, M. Roy, nouvel élu du comté de Kamouraska a été introduit en chambre par les hon. Mess. Chauveau et Chapais.

L'hon. premier ministre a introduit un bill relatif à l'établissement des sociétés de colonisation. En voici les principales dispositions: Chaque comté formera une société de colonisation qui aura pour mission de faire établir les

jeunes gens sur les terres disponibles, de leur faciliter les premiers frais d'un établissement. Chaque société devra former un fonds de secours et elle recevra du gouvernement une subvention égale à la moitié de ce fond. Elle aura aussi à sa disposition une concession de terres sur lesquelles elle devra chercher à établir des colons.

Si plus tard de nouvelles sociétés sont nécessaires, on pourra en former d'autres. Toutes ces sociétés seront sous le contrôle du département de l'Agriculture.

Un autre bill de l'hon. M. Chauveau définissant les privilèges, immunités et pouvoirs du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de Québec a rencontré l'opposition de la part de Mess. Joly, Bellingham et Chapleau. M. Joly paraît se réchauffer. Tous trois ont prétendu que la chambre de Québec ne pouvait pas avoir les mêmes privilèges que la Chambre des Communes.

L'hon. M. Cauchon leur a fait remarquer, que c'était précisément parce qu'il était douteux que la chambre possédât ces privilèges, qu'elle voulait se les donner par une loi, qui put la protéger et sauvegarder sa dignité et son prestige.

Le bill subit sa seconde lecture sans division.

Au Conseil Législatif, l'hon. M. Beaubien a présenté un projet de loi relatif à l'organisation de son département. Nous reproduisons plus loin le discours qu'il a prononcé à cette occasion. Il renferme d'excellentes et sages considérations sur la politique patriotique adoptée relativement à l'administration de nos terres publiques.

Comme on le voit, il y a maintenant grand nombre de projets de loi devant les chambres, et plusieurs d'une haute importance. Nos députés ne manqueront pas de mesures à étudier, pendant le reste de la session. Il est probable que les séances maintenant seront plus longues et plus intéressantes.

Si nous avions pu prévoir que l'Événement nous répondrait sur un ton aussi doux et aussi plaintif que celui qui caractérise son article du 16, nous aurions gardé le silence. Mais pourquoi aussi insinua-t-il depuis le commencement de la session qu'une portion du parti conservateur abandonnait son ancien drapeau? Un tel avancé devait recevoir un protêt.

L'Événement, avec une franchise mélancolique qui lui gagne notre compassion, avoue qu'il est resté seul dans la lice et que la guerre qu'il a faite à M. Chauveau, est un fiasco. Il demande qu'on attende, avant de le condamner, les révélations que l'avenir nous fera connaître et se console en espérant que la tempête n'est qu'ajournée. Nouvel Eole, il a d'autres ourtes remplies de vents furieux qu'il ne déchaînera que sur un signal de Neptune. Cette fois, nous lui conseillons d'attendre en effet l'ordre de Neptune. Sans cela, ce dernier lui jouera encore quelque mauvais tour.

L'Événement nous amène au nombre des journaux qui l'ont abandonné. Il nous fait contribuer à son isolement. Le fait de nous compter comme auxiliaire, nous prouve qu'il avait, dès le début de sa campagne, un grand nombre d'illusions. Confrère, ce n'est pas ainsi que l'on s'y prend quand on veut renverser une administration. Si réelle, sans avoir été descendu dans l'arène, sans avoir préalablement assisté à aucun conseil de guerre, alors, vous deviez avoir quel que grave accusation à porter contre le cabinet, être en état de la prouver surabondamment au public. Dans ce cas, vous pouviez légitimement espérer obtenir des compagnons d'armes. Mais cette accusation assez grave, pour justifier une crise ministérielle, le public est encore à l'attendre. Cette accusation manquant, vous deviez garder le silence, vous contenter d'étudier le ciel politique, pour y découvrir quelque point noir. Savoir attendre en politique est une des maximes de l'homme d'Etat. Vous l'avez oubliée, en déclarant imprudemment une guerre qui n'a eu pour effet que de rendre votre adversaire plus fort.

L'Événement, chaque fois qu'il subit une défaite, a toujours une grande fiche de consolation. Il a toujours le bonheur d'avoir grossi démesurément le nombre de ses amis, qui le compensent des avantages perdus. Dans ce cas, plus l'Événement éprouvera de défaite, plus il sera fort, plus il obtiendra de prestige et d'influence. C'est peut-être pour cela qu'il paraît les affectionner d'une manière toute particulière. Il faut avouer qu'il est servi à souhait.

Le rédacteur de l'Événement n'a jamais péché par une trop grande crédulité. Ce qu'il a le moins conservé de toutes ses bonnes qualités du jeune âge, c'est sa naïveté. Elle est disparue trop

tôt pour faire place à un scepticisme qu'il a dû déjà plus d'une fois regretter. Ce n'est pas la première fois que nous le lui disons. Aujourd'hui nous le prenons en flagrant délit.

Les ministres de la Province de Québec déclarent successivement à la chambre, qu'il n'y a pas eu de division dans le cabinet, que l'harmonie a toujours caractérisé ses délibérations. Ils assument solennellement devant le pays la responsabilité de cette déclaration. Que fait l'Événement? Il insinue lui que les ministres n'ont dit là rien autre chose qu'un mensonge et que l'harmonie n'est qu'apparente et qu'en réalité les membres du cabinet sont à couteaux tirés. C'est sa manière de rire de tout, de se moquer de tout, de douter de tout, qui le conduit là. Il sait bien que des ministres ne prennent pas en badinant semblable responsabilité. Qu'importe son esprit est ainsi fait, il faut qu'il doute il aime à douter et il doutera. Il cherchera à faire partager son scepticisme par l'opinion publique. Voilà un des côtés dangereux du talent de M. Fabre. Car, avec une opinion publique sceptique, on n'a que des gouvernements éphémères ou despotiques.

Oui, confrère, nous avons la naïveté de croire à la parole de ministres en qui nous avons confiance et cette naïveté nous tâcherons de la conserver toute notre vie.

Le Pays et nous n'avons jamais été bons amis. C'est un de nos titres à l'estime publique. Quand nous entendons notre confrère parler d'excès, en fait de doctrines, ça nous fait sourire.

Le Pays trouve que nous avons traité l'Événement avec ingratitude. Evidemment notre confrère de Montréal, qui est en quête d'auxiliaires, se souvient encore que nous lui avons dit dernièrement de ne pas se ranger parmi les défenseurs du cabinet local. Ses services sont, à l'heure qu'il est, plus compromettants qu'utiles. Il vaut mieux l'avoir contre soi que pour soi.

Le Pays, pour dédommager l'Événement de notre correction, prend plaisir à énumérer toutes les tergiversations de M. Fabre, et il s'étonne que nous n'ayions aucune admiration pour ces fréquents changements. On dirait que, tout en nous blâmant, il tient à démontrer que nous n'avons dit que la vérité. C'est très malin.

Notre confrère dit de nous: "On le considère généralement comme rétrograde, chose du reste qui ne surprend personne en le patronage sous lequel il s'est placé." Ceci sent la pourriture de l'ancien Pays et ne mérite pas de réponse.

Les exercices de la Neuvaine ont été suivis en cette ville par la grande foule des fidèles avec beaucoup de piété. On les a terminés dimanche dernier avec beaucoup de solennité. Sa Grandeur Mgr. d'Anthédon a fait un éloquent sermon sur la Foi.

Sa Grandeur a annoncé qu'elle donnerait tous les dimanches du Carême, des instructions sur l'Eglise.

La législature de l'Île de Terre-Neuve a dernièrement adopté une résolution demandant à être admise dans la Confédération.

BIBLIOPHAGIE.—Nous accusons réception du "Catéchisme d'Agriculture" par l'abbé N. A. Leduc. Ce petit volume, qui possède les recommandations des hommes les plus compétents en cette matière, devra contribuer à populariser les principes généraux de l'agriculture. Les connaissances agricoles ne sont pas assez répandues même parmi ceux qui sont le plus intéressés à les acquérir. Ce petit catéchisme qui a surtout un caractère pratique, donnera les principaux secrets de l'agriculture à ceux qui voudront bien se donner la peine de l'étudier.

CODE MUNICIPAL.—Nous avons reçu une copie du Code Municipal. Nos remerciements à qui de droit.

Messieurs les membres de la Société Ecclésiastique de St. Michel sont priés d'offrir le Saint Sacrifice pour le repos de l'âme de M. Gabriel Nadeau, Curé de Ste. Lucie, décédé le 13 du courant. CYPH. LANGUAY, Proc. Secrétaire S. E. S. M. Québec, 15 Février 1869. (Courrier du Canada.)

(Actes officiels.) Ottawa, 12 Février 1869.

Milice de réserve. Division régimentaire de Maskinongé.—Pour être lieutenant-colonel, George Caron, écuyer; Pour être majors, George H. Yale, écuyer, et Antoine Rinfret, écuyer. Division régimentaire des Trois-Rivières.—Pour être lieutenant-colonel, lieutenant-col. Basile Doucet, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Basile Doucet; pour être majors, major John Broster, do, et major El. Lottinville, do. Division régimentaire de Yamaska.—Pour être lieutenant-colonel, lieutenant-col. Joseph Lemaitre, du ci-devant 1er bataillon de milice inactive de Yamaska; pour être majors, major Benjamin Thérien, du ci-devant 3e bataillon de milice inactive de Yamas-

ka, et major Louis Esbras Mansau, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Yamaska. Division régimentaire de Saint-Maurice.—Pour être lieutenant-colonel, lieutenant-colonel Ls. Léon L. Désaulniers, du ci-devant 4e bataillon de milice inactive de Saint-Maurice; pour être majors, capitaine Joseph Désaulniers, du ci-devant 4e bataillon de milice inactive de Saint-Maurice, et capitaine Louis Lami, fils d'Alexis, du ci-devant 2e bataillon de milice inactive de Saint-Maurice.

Milice. L'inspection de la Compagnie des Voltigeurs Canadiens sous le commandement du Capt. J. F. P. Bureau, aura lieu demain soir à sept heures et demie au palais de justice.

Tous les volontaires sont requis de s'y trouver. M. le Lieutenant-Colonel Hanson, Major de Brigade du District fera l'inspection.

CONSEIL LÉGISLATIF. Séance du 19 février.

L'hon. M. Beaubien.—La plus importante et la plus appréciée du nouvel acte constitutionnel, celle qui est la plus propre à donner aux provinces de la confédération ce prestige qui leur appartient de droit, est sans contredit la clause leur confiant la propriété du domaine public, leur remettant la propriété du sol. Cette clause place, effectivement sous leur contrôle l'immigration et la colonisation, deux filons où git en grande partie le secret de la prospérité et de la grandeur d'un pays nouveau: elle leur assure en même temps une source de revenus considérables.

Quand je dis qu'elle donne à chaque province le contrôle de l'immigration et de la colonisation, je comprends par là qu'elle laisse à chacune le soin important de choisir le système d'encouragement le plus en mesure de favoriser ces deux grands intérêts et cela, tout en ayant égard aux circonstances particulières où elle peut se trouver placée.

Comme source de revenus les comptes publics qui viennent d'être mis devant la législature nous ont fait connaître ce que vaut à la province de Québec la propriété des terres incultes. Avant d'entrer dans la considération des différentes clauses du projet de loi que j'ai l'honneur de vous soumettre, il ne sera peut-être pas sans intérêt pour vous, honorables messieurs, de vous donner connaissance de quelques chiffres propres à justifier les espérances d'avenir que vous avez pu, aussi bien que moi, entretenir au sujet d'une province, dont les richesses naturelles deviennent de jour en jour mieux connues, et dont les destinées sont en grande partie entre vos mains, comme législateurs.

La Province de Québec, pour l'heure qu'il est, livre à la colonisation 4,000,379 acres de terres arpentées, à peu près toutes accessibles, déjà connues, et dont les deux tiers, au moins, sont propres à la culture, comme on pourra s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur le tableau annexé au rapport que j'ai eu l'honneur de mettre devant la chambre d'assemblée lors des premiers jours de la session, et qui sera imprimé et distribué très-prochainement. Ce tableau destiné à servir de guide au colon, indique la quantité et la qualité des terres arables, leur prix, leur position, les chemins pour y parvenir et d'autres renseignements utiles.

Cependant là ne se borne pas notre richesse territoriale. En consultant les rapports des arpenteurs qui ont récemment exploré des territoires, jusqu'ici peu connus comme propres à la colonisation, on sait qu'il y a de quoi satisfaire les aspirations les plus étendues de notre population. Les explorations faites par M. l'arpenteur Wagner sur divers points des tribunes de l'Ottawa constatent l'existence d'une étendue de près d'un million et demi d'acres de terres arables, bien arrosées et appartenant à un sol fertile et productif. Plus à l'est, à peu près sur la même latitude—les vallées de la Mantawa et de l'Assomption offrent une étendue de cinq cent mille acres d'un sol excellent, où des essais de culture ont été couronnés d'un succès satisfaisant.

Le Saint-Maurice fournit pareillement son contingent de bonnes terres non arpentées, mais que des explorations préliminaires ont signalé comme existant en quantité assez considérable sur différents points.

Vient ensuite le grand plateau étudié par M. Bouchette, en 1828, et tout récemment signalé par M. l'arpenteur Gaudet. Ce plateau contient trois cent mille acres et s'étend, en suivant la rivière Batiscan, depuis le hief Pertuis jusque vis-à-vis Québec.

Enfin, dans le Haut Saguenay, le territoire du lac Saint-Jean, comprennent une surface d'un million d'acres de terres en partie arpentées, et dont la qualité, avec le climat qui y règne, est aujourd'hui popularisé par les succès de la petite colonie qui est allée y fixer son avenir et ses espérances.

Voilà donc, au nord de la première chaîne des Laurentides, une succession de vallées que je puis appeler un pays, et que des explorations subséquentes, alors que les circonstances nous indiqueront la propos et le besoin, devront populariser, en les faisant connaître en détail.

Au sud du Saint-Laurent le gouvernement pourra prochainement livrer à la colonisation le vaste territoire de la Matapédia qui doit être traversé dans toute sa longueur par le chemin de fer intercolonial. L'arpentage de cinq grands townships nouveaux s'y poursuit activement par des hommes de la profession, donnant les meilleures garanties en fait d'habileté, d'expérience et de véracité. Des rapports font connaître l'état déjà assez avancé de leurs opérations et établissent en même temps que la plus grande partie de ce territoire est d'un sol très-propre à la culture. Les renseignements qui me viennent des agents locaux des environs me font croire que la colonisation va rapidement envahir ce territoire dès qu'il sera en disponibilité.

Il est donc évident que la province de Québec plus qu'aucune autre, possède un vaste territoire encore inculte qu'elle est susceptible d'une grande augmentation de population, et qu'ainsi elle a sa disposition les éléments nécessaires pour accroître promptement ses forces et sa prospérité.

C'est en donnant de la profondeur à notre territoire habité, en empêchant le monopole de ses terres publiques et en assurant l'exploitation judicieuse de ses forêts et de ses mines qu'elle y parviendra. Vers ce but tend, en grande partie, la législation que le gouvernement vient proposer pendant cette session. Aussi je n'ai aucun doute qu'avant longtemps, le pays ne reconnaîtra que cette mission a été parfaitement comprise par ses administrateurs.

L'hon. premier ministre a soumis à l'assemblée législative, une mesure encourageant la formation de sociétés de colonisation dans tous les comtés de la province. C'est une invitation au clergé et aux populations de ces comtés. Je les prie de se joindre au gouvernement pour aider le nouveau colon à vaincre les difficultés si grandes qu'il rencontre dans ses tentatives d'établissement, et pour lui inspirer du courage.

nière indirecte—contribuer puissamment à l'établissement de nos terres incultes. En effet, toute mesure tendant à répandre les connaissances agricoles, à les faire passer de nos vieux établissements, plus profitable que l'adoption d'un système de culture inculte suivi de nos jours, servira efficacement l'intérêt de la colonisation; car le succès dans l'état sera toujours la meilleure recommandation pour encourager et engager leurs enfants à l'adopter. Rien, peut-être, n'a contribué autant à l'émigration de notre jeunesse canadienne, que l'insuccès d'une grande partie de nos cultivateurs dans l'exploitation de leurs terres. Il est bien naturel qu'un jeune homme ayant vu son père et ses voisins vivre péniblement sur des terres quelconques dans une grande étendue, ne sente pas le goût de l'agriculture, et ne soit pas disposé à aller affronter toutes les difficultés que le nouveau colon doit surmonter, avant de pouvoir s'assurer une existence convenable.

Voilà donc autant de mesures qui devront mener vers le grand but que le gouvernement veut atteindre et que j'ai déjà signalé plusieurs fois.

Celle que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui est un autre pas dans la même direction. Elle devra avoir pour effet, si elle est agréée, de tenir en disponibilité les terres arables du domaine public, c'est-à-dire de les empêcher de ces terres, abus que la loi actuelle ne pourrait prévenir entièrement, abus contre lequel, cependant, on ne peut pas trop se mettre en garde, car s'il se continuait longtemps on cette province, il deviendrait fatal à la colonisation.

Cette mesure a aussi pour objet de rendre le domaine public aussi profitable que possible au gouvernement, car il ne faut pas oublier que nous devons compter en grande partie sur cette source de revenu, pour le maintenir, et même pour mettre à exécution nos projets d'agrandissement.

Si, par une mauvaise administration, ou par une politique imprudente, nous la compromettons, il nous faudrait peut-être avoir recours, pour faire face à nos obligations et à nos besoins, à un système d'impôts odieux à nos populations. Pénétré de cette vérité j'ai cru de mon devoir—dès l'été dernier,—de m'autoriser des lois existantes pour soumettre à l'approbation de Son Excellence, des règlements qui, en même temps qu'ils permettraient une exploitation plus judicieuse de nos riches forêts, assurait l'effet—dès cette année,—de grossir de \$125,000 à \$150,000 le revenu en provenant.

Définitivement, ce que je viens demander aujourd'hui à la législature, par mon bill, c'est un mode de rendre plus parfaite, et par là, plus efficace l'organisation du département des terres de la Couronne, afin de mettre le gouvernement en mesure de mener à bonne fin la politique de progrès qu'il vient d'inaugurer et de mettre un terme aux abus que j'ai signalés.

Sur motion de l'hon. M. Beaubien, appuyé par l'hon. A. Arohanbault, le bill est renvoyé à mardi prochain, pour être pris en considération par la chambre formée en comité général.

Sur motion de l'hon. M. Panet, la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

La question de l'immigration.

On vient de distribuer aux députés la correspondance relative à l'immigration; nous donnons ci-dessous les deux pièces principales:

MEMORANDUM.

Le soussigné a l'honneur d'appeler l'attention du gouvernement fédéral sur l'importante question de l'immigration que la constitution a attribuée jusqu'à un certain point d'une manière concurrente au gouvernement fédéral et aux gouvernements locaux.

Par la nature des faits eux-mêmes, il y a ceci de particulier que les provinces d'Ontario et de Québec se trouvent avoir un intérêt commun et difficile à diviser dans l'immigration.

Tous ces émigrés qui ont ces provinces pour destination débarquent généralement bien au port de Québec, et sont de là transportés à l'endroit où ils doivent se fixer.

Ces deux provinces ont donc un intérêt très-sensible à s'entendre entre elles et avec le gouvernement fédéral, et sur la manière de diriger cette immigration et sur la part pour laquelle chacun des trois gouvernements devra contribuer dans les dépenses qu'elle nécessitera.

Il semble d'abord que le recrutement de l'immigration à l'étranger formant un sujet pour bien dire international, devrait être surtout du ressort du gouvernement fédéral. Cependant, comme chaque province est censée mieux connaître ses propres besoins et les avantages relatifs qu'elle peut offrir aux émigrés des autres pays, il est très-important que chacune ait ses agents accrédités toutefois par le gouvernement fédéral et peut-être appuyés par lui.

De cette manière, chacun aurait sa part d'initiative et le gouvernement fédéral pourrait contrôler le tout d'une manière suffisante au point de vue des intérêts généraux de la confédération.

Chaque province faisant ainsi connaître par elle-même ses ressources et les avantages qu'elle peut offrir ne saurait accuser le gouvernement fédéral de laisser ignorer les renseignements propres à attirer chez elle la plus grande quantité d'immigration.

En ce qui regarde les émigrés qui ne s'arrêteraient point dans la province de Québec, il y a deux classes; celle qui se dirige sur la province d'Ontario avec l'intention de s'y fixer, et celle plus nombreuse qui va s'établir aux États-Unis. Pour ce qui concerne la première, il est évident que la Province d'Ontario est tenue moralement et dans son intérêt bien entendu de contribuer à lui offrir les secours nécessaires pour qu'elle parvienne à sa destination, que ces secours ne peuvent être administrés facilement que par l'entremise du gouvernement de la province de Québec; quant à la seconde, il semble que, si dans l'intérêt de la navigation et du commerce, le gouvernement fédéral croit devoir continuer à encourager ce transit humain à travers son territoire, c'est à lui qu'il incombe de parer aux inconvénients qui peuvent en résulter et de remplir envers cette classe les devoirs que prescrit l'humanité.

Les proportions dans laquelle ces trois gouvernements doivent pourvoir aux dépenses qui entraînent l'immigration, dépend dans une grande mesure de la proportion dans laquelle elle se répartit entre les trois classes que l'on vient d'indiquer; mais il ne faut point ne plus perdre de vue l'intérêt général et élevé que la puissance elle-même a dans cette importante question, ni les justes droits qu'ont les provinces maritimes.

Comme le sujet demande une attention immédiate et que la politique générale des deux gouvernements locaux de Québec et d'Ontario peut recevoir des modifications considérables, selon la manière dont elle sera réglée, le soussigné croit devoir suggérer une conférence des trois gouvernements où ils seraient en mesure de se concerter sur tous ses aspects. Il serait ensuite facile aux provinces maritimes dont les intérêts dans cette question ne sont point pour le présent du moins aussi étroitement unis que ceux des Provinces d'Ontario et de Québec, de s'entendre à leur tour avec le gouvernement fédéral.

(Signé) P. J. O. CHAUVEAU.

A une réunion des délégués du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux d'Ontario, de Québec et du Nouveau-Brunswick, tenue le 30 octobre 1868, au sujet de l'immigration, étaient présents :

compris 20 chapelains, 41 membres du corps sanitaire, 19 officiers du corps d'administration, ainsi que les officiers en disponibilité et en congé illimité.

Le corps des Zouaves Pontificaux comprend 4,342 hommes, parmi lesquels 103 officiers. Les soldats se partagent ainsi, suivant leur nationalité :

Les principaux Docteurs en médecine en recommandent l'usage, et ces Pastilles se sont acquises une réputation de supériorité incontestable sur toutes les autres préparations vermifuges qui ont jusqu'ici été offertes en vente de tous côtés.

COUR SUPÉRIEURE. PROVINCE DE QUÉBEC. District des Trois-Rivières. RAS-CANADA. Avis Public. Pain Killer. Remède du Siècle. Liste des Lettres non réclamées.

L'armée Pontificale. Nous trouvons dans l'Observateur Romano du 20 janvier courant la statistique suivante de l'armée Pontificale, au 15 novembre 1868 :

LA PRESSE AMÉRICAINE. — D'après une récente statistique, l'on compte aux États-Unis 542 journaux quotidiens ; 4425 hebdomadaires, 277 mensuels ; total 5244. Il y a au-delà de 6000 imprimeries.

Les médecins les recommandent. — Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas en refusent l'usage à leurs patients.

LES MÉDECINS LES RECOMMANDENT. — Règle générale, les médecins de quelque renommée sont opposés aux médicaments à propriétés particulières et dans beaucoup de cas en refusent l'usage à leurs patients.

Prix 15 cts., 25 cts., 50 cts., par bouteilles. Perry Davis & Fils, MANUFACTURIERS ET PROPRIÉTAIRES, 378, Rue St. Paul, Montréal. 16 Octobre, 1868.

